

COMITE DIRECTEUR

Lundi 25 Janvier 2016

AU COMITE DE BOURGOGNE DE RUGBY

Membres présents: Régis BERAUD, Philippe BETENCOURT, Etienne BOURGE, Bernard BURQUIER, Richard CAISSE, Jean-François CONTANT, Jean-Louis DELORME, Jean-Pierre FLORENZANO, Michel GELOT, Jean-Paul GONNAUD, Gilbert JUILLET, Michel KAZMIERCZACK, Philippe LEGER, François LODOLO, Jacques MALON, Bernard MONNOT, Pierre PAUCHARD, Christian POULALIER, Gérard QUATREPOINT, José REAL, Jacky ROZIER, Gérard SOMMET, Nathalie VION, Didier FOULONT, Daniel KRIEGER, Gérard TUGEND, Marc CHARPENTIER, Laurent PERRARD, Jean-Pierre BREUGNOT, Gérard GAUDRIOT, Christian LAGER, Jean-Baptiste MOREAU, Bernard SCHAULBURG

Membres excusés: Frédéric CHAGUE, Philippe VERNEY, Francine MARQUE, Jean-Pierre MOREAU, Alain BOUCHEZ, Jordan ROUX, Robert TRIBOULIN

Invités: Daniel JEAUNET, Robert CHABROST

Début de séance : 19h25

1. Mise à jour et clarification du règlement régional : Gérard TUGEND

L'article fédéral 112.2 (pouvoirs des comités) nous précise que l'on peut créer (sous certaines conditions) notre propre règlement qui n'est pas déjà repris dans les règlements généraux de la FFR.

Ce qui signifie que l'article fédéral 131 est applicable de droit dans cette réunion du comité directeur régional au motif « garantie de l'équité sportive » par une mise à jour et une clarification (en gras) du règlement régional (articles 11, 12, 23,24).

a) Article 11:

Erreur de frappe, il y a 2016-2017, il faut mettre 2015-2016, il serait injuste de pénaliser un club en 2017, pour une demande en 2015 et pour que ce soit clair, supprimer la notion « la saison suivante »

Cela donne:

Art11. En cas de demande de relégation, ou de refus de monter, le club demandeur se verra appliquer le règlement suivant :

- Non qualification aux Championnats de France **2015-2016**.
- b) Article 12 : Mélange dans cet article entre le cas financier et le cas de demande sportive du club. Proposition : l'article s'arrêtera à : « sous respect des obligations » et création des sous articles 12 bis et 12 ter.
- c) Article 12 bis : il reprend la 2^{ème} partie de l'article 12 à savoir : « le club demandant... jusqu'à refusant la montée « : rajouter date maximale faisant foi : la date inscrite sur la fiche d'engagement.
- d) Article 12 ter : titre finales régionales : « sous réserve du respect de l'article 23 et de ne pas être sous le coup de l'application de l'article régional 12 bis.
- e) Article 23 et 24 : en dessous du titre mettre le texte suivant : « voir restrictions prévues aux articles 11, 12, 12 bis ».

2. Jean-François CONTANT:

Dans le cadre du Projet de la FFR Ambition 2020, un groupe de co-construction pour la mise en place d'un Label club au même titre que le label école de rugby se réunira prochainement. Pour la Bourgogne, Michel KAZCMIERZAK sera l'élu en charge de ce dossier et il se rendra à Marcoussis avec un autre membre du Comité (en compagnie d'un binôme de l'Île de France pour le secteur).

En sachant que toutes les demandes faites auprès des ministères, en particulier celui des sports pour l'obtention de subventions se feront par le canal de la labellisation, il est donc très important qu'un maximum de clubs soient reconnus.

3. Match des moins de 20 ans à NEVERS :

Organisé par le Comité et confié au club de l'USONEVERS.

Le Comité Directeur se doit d'être présent à ce match. Environ 25 personnes du CD seront présentes. Transport en bus.

JF CONTANT sera à Marcoussis le matin et à NEVERS l'après personnes-midi.

8 invitations à chaque Président de club ont été envoyées par Madame DUMANGE.

4. Commission des clubs régionaux

La première réunion a eu lieu le 18 décembre 2015. Mr CHARPENTIER, le Président de cette commission, dévoile à l'assemblée point par point le compte-rendu de cette réunion. Il y a des requêtes, des souhaits qui auront des réponses après étude du bureau directeur.

La commission est composée de 11 présidents de clubs de départements et niveaux différents.

5. Commission sportive: JB MOREAU

- La Bourgogne en Finale de la Coupe de la Fédération à Rennes le 19 Juin.
- Sélection de 6 joueurs en stage équipe de France Fédérale, 1 à MACON, 5 à NEVERS.
- Bons résultats ABCD XV
- Gaudermen et Alamercery et CRABOS sont toujours encore en course pour la qualification aux CF
- Taddei -16 et -17 qualifié en ¼ de finale de groupe A
- Beaucoup de jeunes sortent du centre de formation (jeunes en équipe Pro, o u sélections...RETIERE, GRACBLING, HANNOYER, CHAT...)
- Jean-Baptiste souligne qu'il aimerait que les membres du comité directeur s'intéressent d'avantage aux résultats de nos équipes de jeunes...
- 15 Plaques Label EDR FFR remises aux clubs
- Filles: 8 retenues en sélection NE Moins de 18 ans

6. Finales régionales : Christian LAGER

Elles auront lieues le 30 avril 2016 à BEAUNE, ce sont les 20 ans de la manifestation, présenter un projet structurel avec apport d'un chapiteau modulable. Chaque club jouant une finale sera présent sous le chapiteau avec stand à ses couleurs et spécialités.

Mettre en avant les féminines.

JF CONTANT a demandé à Thomas LIEVREMONT et NOVES d'être présents. Une banda supplémentaire est envisagée, toutes les idées sont les bienvenues.

7. <u>Dossier en cours : CHALON</u>

Actuellement nous en sommes au dépôt de bilan en attendant la liquidation judiciaire prévue le 9 février. Le 1^{er} réflexe et devoir du Président a été d'essayer de sauver la partie jeunes qui représente 170 gamins.

Une réunion a été programmée dernièrement en convoquant les joueurs pro. Les joueurs pluriactifs n'ont pas voulu jouer et essayer de sauver le club.

Solution : recréer une nouvelle association avec des gens sérieux à la base, être en place avant la liquidation éventuelle de l'autre. Le comité ne supportera pas le coût. Le nouveau club créé sera en régional (décision prise en commun quant au niveau).

Si cette dernière solution n'était pas réalisée il n'y aurait donc plus de club.

Les joueurs et jeunes qui ne sont pas sous contrat pourront muter sous le contrôle du comité, si c'est dans les divisions fédérales, ils ne pourront jouer qu'en B pour les seniors.

Séance levée à 10h30

Le Secrétaire Général

Bernard MONNOT